

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La demande doit être adressée au moins 2 MOIS avant la date prévue de la manifestation.

OBJET DE LA DEMANDE

Occupation du domaine public : 1^{er} demande Renouvellement
 Période d'occupation du domaine public du : au

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom et Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone : Courriel :
 Nom de l'Enseigne :
 Nature de l'activité :
 Forme Juridique : N° SIREN :
 Adresse si différente de celle du demandeur :
 Assurance : N° de police :

DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEMANDE

- Emplacement souhaité (**plan à joindre obligatoire**) :
 - Espace demandé : Largeur :m x Longueur :m / soit surface :m² || Diamètre :m
 - Type d'objets occupant le domaine public : Cirque Chapiteau Car-podium Manège
 Commerce sédentaire Stand Autre :
 OUI ; préciser : Largeur :m x Longueur :m || Immatriculation :
 - Autres besoins : Electricité : Ampères Eau Autre :
 Préciser les jours et horaires d'exploitation :
 Lundi : de à Vendredi : de à
 Mardi : de à Samedi : de à
 Mercredi : de à Dimanche : de à
 Jeudi : de à

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Pièce d'identité
- Extrait Kbis de moins de 3 mois ou avis de situation répertoire SIREN
- Carte de commerçant ambulant et/ou celle du conjoint collaborateur
- Police d'assurance R. C. professionnelle correspondant aux produits vendus
- Plan d'installation à fournir
- Description des éléments installés avec nombre
- Certificat de conformité du manège

Toute demande incomplète ne sera pas traitée

Je soussigné(e),, certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et documents fournis.

Je m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée ainsi que les dispositions de la réglementation d'occupation du domaine public de la commune de Clermont l'Hérault et à régler la redevance d'occupation du domaine public correspondante.

A, le

Signature du demandeur :



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La demande doit être adressée au moins 2 MOIS avant la date prévue de la manifestation.

INFORMATIONS

En adressant cette demande,

Le demandeur s'engage à appliquer les dispositions de la réglementation d'occupation du domaine public et notamment à respecter la surface maximale qui sera autorisée, à acquitter la redevance correspondante et à supprimer l'installation lorsque la Commune le jugera utile.

Un cheminement piéton de 1.40 m minimum sans obstacle devra être assuré.

Le demandeur s'engage à se conformer aux dispositions réglementaires relatives à la vente de boissons auprès des services municipaux ainsi qu'à toutes dispositions réglementaires relatives à son activité.

Le demandeur prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel, et que l'autorisation est non transmissible, précaire et révocable.

Le demandeur est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions.

Le demandeur s'engage à maintenir son emplacement et le sol en parfait état (nettoyage régulier du véhicule et quotidien de son périmètre, débarrassage régulier des tables, ramassage de tout papier, mégot ou détrit) et à procéder lui-même à l'enlèvement des emballages.